

Directeur de la communication

Le directeur ou la directrice de communication doit réaliser des supports de communication, participe au développement de tout support de communication dans le but de suivre la stratégie de l'entreprise. Il est présent aussi pour organiser des actions de communication pour faciliter les relations de l'entreprise avec son environnement.

Spécificités du métier/Compétences requises :

- Travail au sein d'une entreprise...
- Déplacements fréquents (national et/ou international),
- Travail en fin de semaine,
- Horaires irréguliers,
- Autonomie.

Les formations qui mènent à ce métier :

- Formations de niveaux III, II ou I spécialisées en communication.
- Diplômes d'école de commerce ou d'Institut d'Etudes Politiques.

Exemples de formations :

- BTS communication des entreprises
- DUT Information communication option communication d'entreprise
- Diplômes des IUP en information et communication
- ...

Conditions d'accès aux formations :

Avoir le baccalauréat.

Où vous renseigner ?

ONISEP : www.onisep.fr

ANPE : www.anpe.fr